



## COMPTE-RENDU N°4 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept mai à 18h30

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation : le 10 mai 2017

**PRESENTS** : MM. PIEDFERT – VERGNAUD – DEJEAN – CHAUSSADE – PILET- COUSTILLAS – GUILLAUME – LOTTERIE – DELIBIE - RICHARD – WILLIAMS –AUXERRE RIGOULET – SALAT – LACHAIZE – BORDERIE – CABIROL — LEY - DARRACQ – GALON

**EXCUSES /ABSENTS** : MM. SEGONZAC – GUERIN (procuration M. PIEDFERT) – GONTHIER TALIANO (procuration M DEJEAN) – CABROL (procuration Mme DELIBIE) – GABRIEL (procuration M RICHARD) – LAGOUBIE (procuration M WILLIAMS) - BLIN (procuration Mme AUXERRE RIGOULET) - GIMENEZ - DUHARD (procuration M. LACHAIZE) – MARCADIER (procuration M. LEY) - DUFOURGT (procuration MME CABIROL)- LAULANET

Secrétaire de séance : Madame Geneviève AUXERRE RIGOULET.

- **Approbation du Compte rendu du Conseil communautaire du 13 avril 2017**

Le compte rendu du Conseil communautaire du 13 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

- **Présentation de la phase de diagnostic du SCoT**

Monsieur Etienne CATINEL, Directeur du Syndicat Pays de l'Isle en Périgord, présente aux élus de la CCIDL la phase de diagnostic dans le cadre du SCot du Pays de l'Isle en Périgord. Les élus sont invités à faire leurs remarques.

Monsieur CATINEL informe qu'il fera parvenir un compte-rendu.

- **Budget Principal CCIDL - Décision modificative N°01 – Virement de crédits — Exercice 2017**

Monsieur VERGNAUD explique qu'au regard de la délibération n° 2017-2 et la convention financière contractée avec l'association « Les Tables du Duellas », la somme de 15 000 € ne peut pas être imputée au chapitre 65 « Subvention ». En effet, la convention mentionnant « une avance de trésorerie remboursable » il convient d'inscrire cette somme à l'article 2764 – « Créances sur des personnes de droit privé ».

En conséquence il est proposé de modifier cette inscription en prenant la décision modificative suivante :

Comptes	Diminution	Augmentation
<b>Fonctionnement DEPENSES</b>		
6574 – Subventions aux associations	15 000,00 €	
023 – Virement à la section d'investissement		15 000,00 €
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Investissement RECETTES</b>		
021 – Virement de la section de fonctionnement		15 000,00 €
<b>Investissement DEPENSES</b>		
2764 – Créances sur personnes de droit privé	15 000,00 €	
<b>TOTAL Investissement</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** la DM n°1 détaillée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le cadre de cette décision.

Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0

- **Budget Annexe Centre de loisirs de Moulin Neuf - Décision modificative N°01- Virement de crédits – Exercice 2017**

Monsieur VERGNAUD explique que le Budget Primitif annexe Centre de Loisirs de Moulin Neuf affiche à tort un virement à la section d'investissement au chapitre 023 de 7996,25 €. Il convient donc d'annuler cette prévision.

En conséquence, il est proposé de modifier cette inscription erronée en prenant la décision modificative suivante :

Comptes	Diminution	Augmentation
<b>Fonctionnement</b>		
023 – Virement à la section d'investissement	7996,25 €	
651 – Concessions, licences et brevets		260,00 €
60612 – Energie, Electricité		7 736,25 €
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>7996,25 €</b>	<b>7996,25 €</b>